

## NOTICE D'INFORMATION - TARIFS D'ADHÉSION 2024

### Tarifs d'adhésion

*Associations, Missions Locales, CHRS, structures d'accompagnement social, CPAM, CAF...*

25€	50€	100€	150€	200€	300€
Structures sans salariés	Structures de 1 à 10 ETP	Structures de 11 à 30 ETP	Structures de 31 à 50 ETP	Structures de 51 à 100 ETP	Structures de plus de 100 ETP

### Tarifs d'adhésion pour les CCAS

50€	100€	150€	200€	300€
CCAS de moins de 1.5K habitants	CCAS de 1.5K à 5K habitants	CCAS de 5K à 10K habitants	CCAS de 10K à 20K habitants	CCAS de plus de 20K habitants

### Tarifs d'adhésion pour les structures intercommunales

=

**0,02 € / habitant**

*Lorsqu'une structure intercommunale adhère à AD2S, au titre des communes de son territoire, ces communes peuvent être représentées au sein du Conseil d'Administration de l'association. Elles doivent pour cela signer une lettre d'engagement, remise au moment de l'adhésion de leur EPCI.*